

DISPOSITIF DE SUIVI



Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations de cyanobactéries sont gérés sur la base de la note DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 du ministère de la santé.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

Une coloration intense de l'eau et/ou la présence d'écumes consécutive à une très grande quantité de cyanobactéries ont été observées récemment sur ce site de baignade.

LA BAINNAGE EST INTERDITE



Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, des muqueuses
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements

Dispositif de suivi de Niveau 2

Certaines précautions doivent être respectées

- ▶ **Interdiction de se baigner**
- ▶ **Restriction des activités nautiques à celles limitant les risques de chutes dans l'eau :**
 - Ne pas pratiquer une activité de loisirs nautiques dans les zones d'accumulation
 - Eviter un contact prolongé avec l'eau
 - Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau
 - Prendre une douce soignée après l'activité de loisirs nautiques
 - Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après usage
- ▶ **En cas d'immersion accidentelle, se rincer soigneusement sous une douche**
- ▶ **En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin**

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/>

